



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 18 janvier 2022 à 20 h en visioconférence.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : Marcelina Jugureau
Nathalie Thauvette

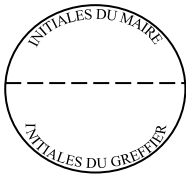
MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Jean-Michel Pepin
Claude-Marc Raymond
Réal Langlais

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Est également présent : Antoine Banville, greffier

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Suivi de la période de questions et des dossiers du Conseil
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 14 décembre 2021 et du 6 janvier 2022 et de la séance ordinaire du 14 décembre 2021
5. Affaires du Conseil
 - 5.1 Approbation du règlement d'emprunt no 2021-03 de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie
 - 5.2 Fédération canadienne des municipalités - Élection au conseil d'administration
 - 5.3 Désignation des représentants de la couronne sud pour les postes de membres du conseil d'administration du réseau de transport métropolitain
6. Règlements
 - 6.1 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 678-1 modifiant le règlement n° 678 concernant le traitement des élus municipaux
 - 6.2 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 711 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Delson
 - 6.3 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 712 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Delson



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 6.4 Adoption du second projet - Règlement n° 901-33 modifiant le règlement de zonage n° 901
- 6.5 Adoption - Règlement n° 636-2 modifiant le règlement n° 636 sur la régie interne des séances du Conseil de la Ville de Delson
- 6.6 Adoption - Règlement n° 709 décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2022
- 6.7 Adoption - Règlement n° 710 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson pour l'exercice financier 2022
7. Communications
8. Direction générale
9. Environnement
 - 9.1 Attribution de contrat – Étude hydrogéologique et caractérisation environnementale des sols au site de l'ancien LES
10. Greffe et affaires juridiques
 - 10.1 Renouvellement de la permission d'occupation sur une partie du lot 4 703 951 à l'intersection du boulevard Georges-Gagné Sud et de la route 132
11. Informatique
12. Loisirs
 - 12.1 Soutien financier - Maison des jeunes Sympholie
 - 12.2 Soutien financier - Association de hockey mineur de Delson
 - 12.3 Entente entre la Ville de Delson et Héritage St-Bernard
 - 12.4 Autorisation de circuler - Course classique des Bois Francs
 - 12.5 Droit de passage - Grand Défi Pierre Lavoie
13. Parc, espaces verts et aménagement public
14. Ressources humaines
 - 14.1 Dépôt de la liste des embauches temporaires et occasionnelles
15. Sécurité publique
 - 15.1 Approbation du budget 2022 de la Régie intermunicipale de police Roussillon
16. Travaux publics
17. Trésorerie
 - 17.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
 - 17.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 17.3 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés de moins de 5 000 \$ du 23 septembre au 31 décembre 2021
- 17.4 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés de plus de 5 000 \$ du 2 au 31 décembre 2021
- 17.5 Prolongation du mandat du vérificateur externe
- 17.6 Financement de dépenses en immobilisations réalisées en 2021 par différents fonds réservés à des fins particulières
18. Urbanisme
19. Affaires nouvelles
20. Période d'intervention des membres du Conseil
21. Période de questions - Internauts
22. Date de la prochaine séance ordinaire
23. Levée de la séance

6-22 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7-22 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 14 DÉCEMBRE 2021 ET DU 6 JANVIER 2022 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances extraordinaires du 14 décembre 2021 et du 6 janvier 2022 et de la séance ordinaire du 14 décembre 2021 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux des séances extraordinaires du 14 décembre 2021 et du 6 janvier 2022 et de la séance ordinaire du 14 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8-22 APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2021-03 DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE

CONSIDÉRANT que la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie a adopté, le 16 décembre 2021, le Règlement n° 2021-03 décrétant la réalisation de travaux correctifs sur l'usine de biométhanisation et équipements connexes au site de la station d'épuration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie et un emprunt de 11 630 799 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le Règlement n° 2021-03 décrétant la réalisation de travaux correctifs sur l'usine de biométhanisation et équipements connexes au site de la station d'épuration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie et un emprunt de 11 630 799 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9-22

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts de ses membres municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de la FCM se compose d'élus municipaux de collectivités de toutes les régions et de toutes les tailles, de façon à former une large base de soutien et d'assurer à la FCM une voix unie requise pour transmettre les messages municipaux au gouvernement fédéral.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal appuie l'élection de M. Jean-Michel Pepin, conseiller, à titre de membre du conseil d'administration de la FCM pour la période se terminant en juin 2022, lors de l'assemblée générale annuelle.

QUE le conseil municipal assume tous les coûts liés à la participation de M. Jean-Michel Pepin aux réunions du Conseil d'administration de la FCM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-22

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COURONNE SUD POUR LES POSTES DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO)

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur le réseau de transport métropolitain, les municipalités de la Couronne-Sud procèdent à la nomination de quatre représentants au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (Exo);

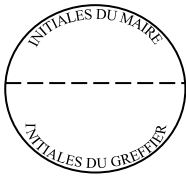
CONSIDÉRANT que les quatre sièges attitrés au secteur de la Couronne-Sud sont vacants;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi, les 40 municipalités locales de la Couronne-Sud ont le pouvoir de procéder à la désignation des membres du conseil d'administration d'exo en adoptant une résolution par leur conseil respectif qui indique les noms des candidats que le conseil propose en regard des postes à combler;

CONSIDÉRANT la transmission des quatre candidatures suivantes aux officiers de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud, et leur dépôt lors de la séance du Conseil de la Table du 30 novembre 2021 :

- Monsieur Pierre Séguin, maire de la Ville de L'Île-Perrot
- Monsieur Éric Allard, maire de la Ville de Châteauguay
- Madame Alexandra Labbé, mairesse de la Ville de Chambly
- Monsieur Mario Lemay, maire de la Ville de Sainte-Julie

CONSIDÉRANT que deux de ces candidatures proviennent des MRC de l'Est de la Couronne-Sud et que deux proviennent de l'Ouest, ce qui reflète le consensus de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud visant à ce que les postes de membres du conseil d'administration d'exo attitrés au secteur de la Couronne-Sud soient répartis à travers l'ensemble du territoire visé.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal désigne les personnes suivantes pour les postes de membres du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (Exo) :

- Monsieur Pierre Séguin, maire de la Ville de L'Île-Perrot
- Monsieur Éric Allard, maire de la Ville de Châteauguay
- Madame Alexandra Labbé, mairesse de la Ville de Chambly
- Monsieur Mario Lemay, maire de la Ville de Sainte-Julie

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au secrétariat général d'exo ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-22 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 678-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 678 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION est donné par Éric Lecourtois, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 678-1 modifiant le règlement n° 678 concernant le traitement des élus municipaux. Ce projet de règlement vise à introduire une rémunération additionnelle de 100 \$ pour la participation de tout élu à un comité sur lequel il a été nommé par résolution.

Le projet de règlement est présenté conformément à l'article 8 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

12-22 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 711 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE DELSON

AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Michel Pepin, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 711 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Delson.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

13-22 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 712 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE DELSON

AVIS DE MOTION est donné par M^{me} Marcelina Jugureau, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 712 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Delson.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

14-22 ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT N° 901-33 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2021, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement n° 901-33 modifiant le règlement de zonage n° 901;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une consultation publique sur le projet de règlement et que la Ville n'a reçu aucun commentaire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que certaines modifications ont été apportées au second projet de règlement afin de corriger une erreur cléricale à la grille des usages et normes de la zone P-312 et également afin de s'assurer de sa concordance au Schéma d'aménagement révisé de la MRC;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du second projet de règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal adopte, avec modifications, le second projet de règlement n° 901-33 modifiant le règlement de zonage n° 901. Les modifications au second projet de règlement visent à maintenir le rapport plancher-terrain minimal dans la zone P-312, en spécifiant qu'il n'est applicable qu'aux terrains à développer ou à redévelopper dont la fonction dominante est l'habitation, le commerce ou le bureau, excluant toutefois les zones de contraintes naturelles. La numérotation des notes de la grille des usages et normes de la zone P-312 est également modifiée afin de corriger une erreur cléricale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-22

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 636-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 636 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE DELSON

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2021, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement n° 636-2 modifiant le règlement n° 636 sur la régie interne des séances du Conseil de la Ville de Delson;

CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 636-2 modifiant le règlement n° 636 sur la régie interne des séances du Conseil de la Ville de Delson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-22

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 709 DÉCRÉTANT ET IMPOSANT LES TAXES FONCIÈRES ET AUTRES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2021, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement n° 709 décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2022;

CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 709 décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

17-22

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 710 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES RENDUS PAR LA VILLE DE DELSON POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2021, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement n° 710 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson pour l'exercice financier 2022;

CONSIDÉRANT qu'il a été mentionné de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 710 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson pour l'exercice financier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-22

ATTRIBUTION DE CONTRAT – ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS AU SITE DE L'ANCIEN LES

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de prix pour la réalisation d'une étude hydrogéologique et caractérisation environnementale des sols au site de l'ancien LES.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat pour une étude hydrogéologique et caractérisation environnementale des sols au site de l'ancien LES d'une somme de 96 507,89 \$, taxes incluses, à Englobe.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-490-00-722, règlement d'emprunt à venir.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-01-008 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

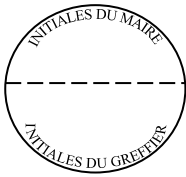
19-22

RENOUVELLEMENT DE LA PERMISSION D'OCCUPATION SUR UNE PARTIE DU LOT 4 703 951 À L'INTERSECTION DU BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD ET DE LA ROUTE 132

CONSIDÉRANT que depuis le 1er décembre 2004, la Ville loue du ministère des Transports du Québec (MTQ) une partie de l'emprise située à l'intersection du boulevard Georges-Gagné Sud et de la route 132 pour y installer des éléments décoratifs;

CONSIDÉRANT que la permission d'occupation entre le MTQ et la Ville pour cette partie de terrain s'est terminée le 30 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le MTQ propose à la Ville une nouvelle permission d'occupation valide pour une durée de 4 ans à compter du 1er décembre 2021 pour une somme de 2 299,50 \$, taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le greffier ou lors d'empêchement d'agir le maire suppléant, à signer pour et au nom de la Ville la permission d'occupation du lot 4 703 951 Ptie du cadastre du Québec pour le terme 2021-2025 entre le ministère des Transports du Québec et la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-22

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MAISON DES JEUNES SYMPHOLIE 2022

CONSIDÉRANT que la Maison des jeunes Sympholie est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et que son statut d'organisme communautaire local lui donne droit au programme de subvention;

CONSIDÉRANT que l'organisme a déposé une demande de soutien financier dans le cadre budgétaire 2022 et qu'elle a fourni à la Ville les documents exigés pour son financement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une subvention de 72 000 \$ à la Maison des jeunes Sympholie.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-01-001 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-22

SOUTIEN FINANCIER - ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE DELSON

CONSIDÉRANT que l'Association de hockey mineur de Delson est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT que l'Association a déposé une demande de soutien financier afin de permettre l'acquisition de manteaux pour les entraîneurs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 2 000 \$ à l'Association de hockey mineur de Delson pour l'achat de manteaux pour les nouveaux entraîneurs et propose l'ajout du logo de la Ville de Delson sur les manteaux.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-01-003 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-22

ENTENTE ENTRE LA VILLE DE DELSON ET HÉRITAGE ST-BERNARD

CONSIDÉRANT que l'île Saint-Bernard, située à Châteauguay, offre des richesses naturelles et patrimoniales exceptionnelles ainsi qu'une panoplie d'activités afin de découvrir la nature et l'histoire de ce site unique;

CONSIDÉRANT que des tarifs sont exigibles pour l'accès aux sentiers du refuge faunique Marguerite-D'Youville ainsi que pour la location de divers équipements de plein-air.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à négocier et à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec Héritage Saint-Bernard pour l'accès gratuit des citoyens de Delson aux sentiers du refuge faunique Marguerite-D'Youville et à la location d'équipement hivernal (raquettes, bâtons de marche, skis de fond et crampons) jusqu'au 31 décembre 2022.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-01-005 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-22 AUTORISATION DE CIRCULER - COURSE CLASSIQUE DES BOIS FRANCS

CONSIDÉRANT que l'OSBL Projet esprit - 4MIND Project organise un événement cycliste, la Course classique des Bois Francs, le 16 avril 2022 entre 9 h et 18 h;

CONSIDÉRANT que les cyclistes circuleront dans les rues de Delson, de Saint-Mathieu et de Saint-Constant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la circulation de cyclistes sur la rue Goodfellow à l'occasion de la Course classique des Bois Francs, qui aura lieu le 16 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-22 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE ET D'UTILISATION D'UN DRONE - GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

CONSIDÉRANT que le grand défi Pierre Lavoie aura lieu du 9 au 12 juin 2022;

CONSIDÉRANT que le convoi empruntera le boulevard Marie-Victorin le 12 juin 2022;

CONSIDÉRANT que les organisateurs demandent à la Ville d'autoriser le passage du convoi cycliste le dimanche 12 juin en avant-midi ainsi que l'utilisation un drone durant le parcours.

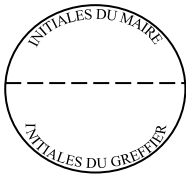
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le passage du convoi cycliste du Grand Défi Pierre Lavoie sur le boulevard Marie-Victorin le 12 juin 2022 et autorise l'utilisation d'un drone durant le parcours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES TEMPORAIRES ET OCCASIONNELLES

Conformément à l'article 5.14 du *Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire*, le Conseil prend acte du dépôt par la directrice des ressources humaines de la liste d'embauche d'employés occasionnels et temporaires.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

25-22

APPROBATION DU BUDGET 2022 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de police Roussillon a transmis à la Ville pour approbation une copie de ses prévisions budgétaires 2022 adoptées à sa séance du 8 décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le budget 2022 de la Régie intermunicipale de police Roussillon montrant des revenus et des dépenses de 30 619 882 \$.

QUE le conseil municipal s'oppose néanmoins aux clés de répartitions utilisées pour l'établissement des quotes-parts des membres de la Régie;

QUE le certificat du trésorier n° 2022-01-002 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-22

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 2 AU 31 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques d'une somme de 433 906,78 \$, des dépôts directs aux fournisseurs d'une somme de 454 055,26 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 41 717,80 \$, le tout totalisant 929 679,84 \$ pour la période du 2 au 31 décembre 2021, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 10 janvier 2022.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-01-007 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 2 AU 31 DÉCEMBRE 2021

Conformément à l'article 5.10 du *Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire*, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 2 au 31 décembre 2021.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS DE MOINS DE 5 000 \$ DU 23 SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2021

Conformément à l'article 6.18 du *Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des transferts budgétaires autorisés de moins de 5 000 \$ du 23 septembre au 31 décembre 2021.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS DE PLUS DE 5 000 \$ DU 2 AU 31 DÉCEMBRE 2021

Conformément à l'article 6.18 du *Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des transferts budgétaires autorisés de plus de 5 000 \$ du 2 au 31 décembre 2021.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

27-22

PROLONGATION DU MANDAT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un vérificateur externe pour réaliser les travaux d'audit et de préparation des états financiers, le calcul du taux global de taxation, la préparation du rapport à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la validation des systèmes de contrôle interne pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal prolonge le mandat de la firme Beaulieu & Associés CPA inc. pour la vérification des états financiers 2021 pour une somme de 18 250 \$, plus les taxes applicables.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-01-009 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28-22

AUTORISATION D'APPROPRIATION DE FONDS POUR FINANCER DIVERS PROJETS D'IMMOBILISATIONS 2021

Il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal approprie une somme de 825 218,15 \$ pour financer divers projets d'immobilisations réalisés dont la liste est annexée à la présente résolution, provenant des fonds réservés suivants :

Fonds de parcs	144 323,50 \$
Fonds de roulement	227 695,03 \$
Fonds entretien bâtiments municipaux	453 199,62 \$

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds de parcs, le fonds de roulement et le fonds entretien des bâtiments municipaux, postes budgétaires n^{os} 55-160-11, 59-131-04 et 55-151-00.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-01-010 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question.

29-22

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Antoine Banville, greffier